



COMMISSION RÉGIONALE DES RÈGLEMENTS ET CONTENTIEUX

PROCÈS VERBAL N°01

Réunion restreinte par voie électronique du 22 juillet 2019

Présidence : M. Michel BELLET.

Membres participants : MM. Jean-Michel AUBERT, Philippe DAJON, Claude DUPRE, Bruno FARINA, François LANSOY, Gérard LECOMTE.

AFFAIRE EXAMINÉE

MATCH N° 20721046 DU 24 MARS 2019

CHAMPIONNAT SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B

AS SASSETOT THEROULDEVILLE (1) / FC BARENTINOIS (1)

Réclamation du club de l'ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE:

« Nous souhaitons porter des réclamations sur la rencontre SASSETOT /BARENTIN qui s'est déroulé le 24 mars 2019 à 14h 30 (rencontre n°20721046) :

Sur la feuille de match Mr DUHAMEL Mathieu (licence N° 2127465593) est noté comme présent sur le banc mais PRESENCE NON AVEREE, témoignages possibles de SASSETOT et de Mr BELLAMY Franck arbitre officiel qui ont vu Mr DURECU Laurent, Président de Barentin, sur le banc et non Mr DUHAMEL.

Pour cause Mr DUHAMEL Mathieu (licence 2127465592) jouait ce jour, à la même heure, à St Romain de Colbosc avec Grand Quevilly en tant que titulaire.

Dans ce cas précis non présence de la personne en question sur le banc de la rencontre N° 20721046 Sassetot/Barentin, au suivi des procès verbaux, doit donner match perdu pour Barentin, zéro points et pénalités. »

La Commission,

- après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
- constatant, que la rencontre citée en objet est une rencontre gérée par le District de Football de Seine Maritime,
- **dit en conséquence, que la commission n'a pas les compétences pour traiter ce dossier et le transmet au District de football de Seine Maritime.**

La présente décision est susceptible de recours devant la Commission Régionale d'Appel dans le délai ramené à 2 jours compte tenu des contraintes des opérations de fin de saison, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Le Président de la Commission,

Michel BELLET

Handwritten signature of Michel Bellet, consisting of a large, stylized 'M' and 'B' followed by a vertical line.

Le Secrétaire de la Commission,

Philippe DAJON

Handwritten signature of Philippe Dajon, featuring a large, stylized 'P' and 'D' with a horizontal line extending to the right.